

## Commune de BOLLEZEELE

### Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2020

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 mai 2020 est validé.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Absents : néant.

#### **1/ Vote du Budget primitif 2020**

M. le Maire expose que la commission des finances s'est réunie le 10 juin 2020 et présente les propositions de celle-ci. Le budget est présenté à taux constants d'imposition. Des documents préparatoires sont transmis aux élus :

- les résultats de l'exercice antérieur,
- une proposition d'écritures pour les sections de fonctionnement et d'investissement
- l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020
- l'état des restes à réaliser

#### ***- En section de fonctionnement :***

Tous les chapitres budgétaires sont présentés aux membres du conseil municipal.

Les prévisions 2020 correspondent en majorité à la reconduction des inscriptions au budget 2019. Toutefois on note cette année l'impact du COVID 19 sur différents articles en dépenses (achats de produits d'entretien, frais de personnel supplémentaires...) et une diminution de certaines recettes (accueil de loisirs, cantine...).

La section de fonctionnement comprend en dépenses, l'attribution des subventions.

#### **Subventions aux associations**

Les demandes des associations et les propositions de la commission des finances sont présentées.

Les présidents d'association concernés ne prennent pas part au vote des subventions : Murielle DUROISIN et Guillaume PETYT.

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge pour la Musique de BOLLEZEELE :

- les frais de réparation d'instruments. La proposition de la société La Trompe d'Eustache est retenue pour un montant annuel T.T.C. de 3 900 €.
- une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000.00 € pour deux manifestations liées aux 140 ans de l'association (manifestation du 11 octobre et concert de décembre avec la musique des Sapeurs-Pompiers de Paris).

Des associations indiquent des difficultés suite aux manifestations qu'ils n'ont pas pu organiser lors de cette pandémie et demandent une aide exceptionnelle.

Après délibération, le conseil municipal décide de verser les subventions suivantes aux associations :

Activités manuelles bollezeeloises	200.00	Ecole et Famille (Ecole privée)	Prix de fin d'année	225.70
Activités manuelles bollezeeloises Exceptionnel COVID	100.00	Ecole et Famille (Ecole privée)	Contrat d'association	9 081.09
Amicale des sapeurs-pompiers	550.00	Médiathèque	Convention CASC	2 200.00
Amicale du Don du Sang	100.00	La Cour d'Octroi		300.00
Bollezeele 2000 *	5 100.00	La chorale		200.00
C.A.S.C. *	3 300.00	Les BODY		500.00
C.A.S.C exceptionnel COVID	500.00	Les BODY exceptionnel COVID		150.00
Chasse Saint Hubert	229.00	Provision		14 633.21
Club de l'amitié et de la gaieté	650.00	A.D.M.R.		200.00
Les Bollezenaerds	250.00	Radio Uylenspiegel		50.00
Musique de Bollezeele	1 000.00	Soins infirmiers à domicile		50.00
Musique de Bollezeele exceptionnel fête des 140 ans	4 000.00	Yser Houck		300.00
UNC-AFN (anciens combattants)	366.00	Ass. Au-delà du cancer		30.00
UNC-AFN exceptionnel drapeau	400.00	Collège du Houtland		270.00
USY Foot *	4 000.00	O.G.E.C. Saint Martin		80.00
USY Foot exceptionnel COVID	500.00	RASED		146.00
		Association des retables		339.00

\*Subventions versées en plusieurs fois

#### - En section d'investissement :

En recettes, le budget reprend les recettes : compensation de la TVA, Taxe d'Aménagement, amortissements (que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement), le virement de la section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement et les subventions obtenues pour différents programmes d'investissement.

En dépenses, le budget reprend le programme d'investissement.

#### ▪ Programme d'investissement 2020

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable au programme d'investissement suivant pour un montant de 696 300.00 € :

SALLE DES SPORTS ACCESSIBILITE ET DOUCHES	SIECF EFFACEMENT RTE MERCKEGHEM TRAVAUX
ECOLE ELEMENTAIRE ACCESSIBILITE SANITAIRES	SIECF RTE MERCKEGHEM – ECLAIRAGE PUBLIC
PARTICIPATIONS ELECRICITE LOTISSEMENTS	SIECF EFFACEMENT RESEAUX RUE DE L'EGLISE
EXTINCTEURS	SIECF RUE DE L'EGLISE – ECLAIRAGE PUBLIC
GRILLAGE ANCIEN TERRAIN DE FOOTBALL	ILLUMINATIONS DE NOEL
TRAVAUX ELAGAGE PETIT BOIS	INSTALLATION D'UNE CLASSE MODULAIRE
ORDINATEUR MAIRIE	RESTAURATION MONUMENT AUX MORTS
SERVEUR TELEPHONIQUE MAIRIE	CONSTRUCTION ACCUBIL PERISCOLAIRE ET SALLE DE MUSIQUE

#### **4/ Délégués au SIROM et pour la CCID**

1. **SIROM (Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères)** : les représentants sont élus par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre. Le Conseil Municipal peut proposer le nom de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants à la Communauté de Communes pour le vote des délégués au S.I.R.O.M.

Le Conseil Municipal décide de proposer comme délégués :

- Titulaires : Frédérique CHILOUP, Michel DIACRE
- Suppléants : Christine KIECKEN, Murielle DUROISIN

2. **Elaboration de la liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).**

Suite aux élections municipales, il y a lieu de procéder à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs. Une commission communale des impôts directs est composée de 7 membres : le maire et six commissaires. Les membres doivent être désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables proposée par le Conseil Municipal.

La liste doit comporter un nombre de noms double, soit 12 titulaires et 12 suppléants. Il est nécessaire d'indiquer l'imposition directe locale à laquelle la personne proposée est soumise : TF, TH et CFE pour une représentation équitable des personnes désignées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose une liste de 24 noms à l'attention du Directeur des Services Fiscaux.

#### **5/ Rémunération des animateurs**

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition faite concernant la rémunération des animateurs non-titulaires pour l'ACM d'été 2020.

- cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, soit pour toute la durée du centre de loisirs (comprenant les congés payés) :
  - *Animateurs diplômés BAFA* : grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe  
Échelle C1 échelon 3 – IB 351-IM 328 - 136 heures
  - *Animateurs stagiaires BAFA* : grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe  
Échelle C1 échelon 1 – IB 348-IM 326 - 115 heures
  - *Animateurs non diplômés* : grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe  
Échelle C1 échelon 1 – IB 348-IM 326 - 90 heures

#### **6/ Question et informations diverses**

Monsieur le Maire fait part de recrutements au sein du personnel communal :

- a. Recrutement d'un agent technique en contrat saisonnier pour 3 mois
- b. Recrutement d'un contrat aidé à compter du 1<sup>er</sup> juillet au sein de services techniques

M. le Maire fait part des travaux en cours et à venir :

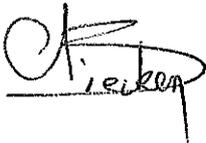
- a. Les travaux de restauration du Monument aux Morts ont débuté
- b. Les travaux de mise en accessibilité des sanitaires de l'école primaire vont débiter dès la fin de l'école.

Bertrand DECANTER indique avoir créé une page Facebook nommée Bollezeele Nieuws. Il invite les membres du conseil municipal à lui proposer des articles et photos pour faire vivre cette page.

M. le Maire indique que l'installation du conseil communautaire aura lieu le jeudi 16 juillet 2020.

Le secrétaire de séance

Christine KIECKEN



Le Maire

Pierre MARLE

